



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rappel de la nécessaire vigilance sur le risque incendie

Lons le Saunier le 20 août 2020

Les conditions météorologiques actuelles sont particulièrement propices aux incendies de végétation.

De plus les forêts jurassiennes sont durement éprouvées par les sécheresses consécutives de ces trois dernières années et par les attaques de la pyrale sur les buis et des scolytes sur les épicéas.

Face à cette situation, conformément à l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 réglementant l'usage du feu dans le Jura, **le préfet a pris un arrêté interdisant l'usage du feu dans tout le département en date du 11 août 2020.**

Mal maîtrisé et dans des conditions mal adaptées, tout feu présente un risque de propagation. Il est donc très important de tenir compte des conditions climatiques et de s'abstenir de tout feu par période de sécheresse et de vent.

Il est par ailleurs rappelé que l'auteur du feu est responsable de tous les dommages qu'il pourrait causer aux tiers.

Au vu du contexte actuel, le préfet appelle à la vigilance et au strict respect des consignes

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter le site internet de la préfecture .
<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit-Dechets-Publicite/Brulage-a-l-air-libre>.

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.40
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication
interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex

